



Doc. 13651
27 janvier 2015

La situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées ukrainiens

Amendement¹ n° 24 Sous-amendement n° 1

déposé par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Dans l'amendement 24, remplacer les mots « après le paragraphe 6, insérer le paragraphe suivant » par les mots suivants :

« remplacer le paragraphe 6 par le paragraphe suivant ».

1. 2015 - Première partie de session

